

REUNION DU 4 MARS 2025

Présents : Mr de Vallavieille, Mr Lesseline, Mme Rolland, Mme Lepetit, Mr Vasche, Mr Dubourg, Mr Leconte, Mr. Marie, Mr. Ferey , Mr Jamet
Excusés : Mr. Després, Mme Postel, Mme Cardine, Mme Plaisance-Dubois

Approbation du compte rendu du 30/01/2025

I. INFORMATION SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Notre agent administratif a donné sa démission pour le 06 avril 2025.

Nous avons prévenu le Centre de gestion et nous allons faire appel au service de remplacement dans un premier temps.

II. DELIBERATION POUR LE CLETC (COMMISSION LOCALE POUR L'EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer les modalités budgétaires et financières des transferts de compétences.

L'établissement de son rapport permet la fixation d'un coût net des charges transférées qui détermine une attribution annuelle de compensation (positive ou négative) entre la Communauté et chaque commune.

La CLECT travaille sur les transferts de charges, qu'ils soient décidés par le législateur ou localement, elle examine aussi les transferts lors de l'intégration d'une nouvelle commune.

Pour rappel cela concerne la voirie, le SPANC, l'école, le périscolaire, la cantine, les poubelles etc...

M. Lesseline se présente et le conseil vote sa candidature à l'unanimité.

III. TALENT TRAVEL / LOISIRS DIFFUSION / TENDANCE OUEST

a) Il y a des compléments d'informations sur le site internet du musée:

- La bataille de Brécourt, une mémoire enfouie
- Voyager à travers 60 ans de l'histoire du musée du Débarquement

Nous vous invitons à aller le voir sur internet

b) Boutique en ligne

Elle va bientôt être mise en place. Cela a pris du retard car malgré deux formations et le travail déjà accompli : le personnel n'a pas reçu les bonnes consignes et cela remet tout leur travail en question.

Il va donc falloir encore au moins 15 jours pour que tout cela soit réglé.

c) Loisirs diffusion

Pour prendre en considération l'environnement et les besoins réels, nous avons décidé de réduire au moins de moitié l'impression des documents de communication du musée. Malgré cette baisse et n'ayant pas eu gain de cause sur l'organisation de la distribution, le conseil municipal a décidé de ne plus travailler avec la société Loisirs diffusions dont le devis annuel d'environ 38 000.00€ nous paraît excessif.

Le nouveau flyer en 4 volets sera imprimé en 75 000 exemplaires pour le 12 mars.

Nous augmenterons la quantité si besoin.

Les visites se font aujourd'hui beaucoup plus grâce aux réseaux internet.

Nous allons aussi avoir des spots sur Tendance ouest de façon régulière.

Nous allons aussi faire imprimer des sets de table.
La distribution des flyers et sets sera faite par le personnel du musée.

IV. APPROBATION DES COMPTES ET BUDGET CONSOLIDE COMMUNAL

Tous les membres du conseil ont reçu les comptes avant la réunion afin qu'ils puissent les regarder tranquillement
L'établissement et l'étude de ces comptes est un exercice ardu.
Les comptes présentés ont reçu l'aval du Service de Gestion Comptable.

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice 2024	818 989.77€
Report de l'exercice antérieur	2 236 383.31€

RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2024	3 055 373.08€
Affectation à l'investissement	73 207.81€ (pour 2025)
Reste en excédent de fonctionnement	2 982 165.27€

INVESTISSEMENT

Excédent de l'exercice 2024	29 319.83€
Report antérieur	775 518.68€

RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2024	804 838.51€
Affectation à l'investissement du fonctionnement	73 207.81€ (2025)

En l'absence de Mme Plaisance Dubois, M. Lesseline demande au conseil s'il accepte le compte administratif en l'état. Le conseil accepte à l'unanimité.

LE BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT

Les comptes sont toujours présentés avec des dépenses en hausse et les recettes à la baisse pour éviter les mauvaises surprises.

Les comptes en forte augmentation

- Les travaux d'entretien des bâtiments (mairie, logement, église) sont à prendre en compte. Il est prévu 20 000.00€
- Les fournitures d'entretien : nous avons souvent des commandes pour l'école
- Les fournitures de petit équipement font aussi un bond. Par exemple nous avons changé récemment toutes les serrures du pôle de vie et avons eu la mauvaise surprise d'en voir déjà une de cassée.
- Nous allons étudier et faire un dossier de subvention pour l'achat et la mise en place de caméras. L'agent de sûreté a été contacté pour l'instruction de ce dossier.
- Les frais de personnel sont prévus à la hausse pour pallier les augmentations des salaires et des remplacements. Cela nous met une marge qui ne sera sans doute pas utilisée entièrement.
- Il ne faut pas oublier le don de 15 000.00€ de l'association pour l'église en recette. Ce dont nous les remercions.

INVESTISSEMENT

Dépenses en sus

- Achat du terrain Lemière : 20 000.00€
- Changement des fenêtres de la mairie : 22 000.00€
- Parcours et mise en lumière église et vitraux : 47 000.00€
- Changement du chauffage de la MAM : 20 600.00€ (dossier de subvention en cours)
- Achat Peugeot Bipper ; 4 000.00€
- Carte graphique pour chasses et chemins ruraux : 8 350.00€

Recettes

- Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 73 207.81€
- Nous n'avons pas de retour pour nos dossier DETR MAM ET Mairie, nous ne pouvons donc pas en inscrire les sommes au budget.

Le Conseil donne son accord sur le budget 2025

V. DELIBERATION ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Nous devons procéder à l'annulation de certaines dettes

- 2019 : nous avons un dédommagement de 591.20€ pour une condamnation pour dégradation qui n'a jamais été honorée par le tuteur et dont nous ne verrons jamais le règlement
- 2013 : 35.00€ de frais de garderie
- 2023 : 0.99€ de solde
- 2023 : 0.08€ de solde
- 2018 : 1 135.00€ de frais de scolarité par la commune de St Marcouf

Le conseil accepte la non-valeur pour les 4 premières dettes et demande qu'un recours soit fait auprès du préfet pour le règlement de la dernière.

VI. DELIBERATION : LA VALIDATION DE LA CHARTE DU PARC DES MARAIS

Tous les 15 ans, les syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux demandent le renouvellement de leur label sur les bases d'un projet de territoire actualisé et construit avec les acteurs locaux appelé Charte

La parc apporte un appui technique et mobilise des financements

C'est une reconnaissance nationale de nos marais, un atout pour les projets, la seule structure publique à l'échelle des marais, un lieu d'échanges et de médiation et d'action, un levier financier puissant.

Notre commune fait partie du périmètre d'étude de classement du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et doit choisir en 2025 si elle adhère pour la période 2025/2040

Pour rappel nous avons eu une dotation Aménité en 2024 de 18 903.00€ en 2024

Le conseil adhère et accepte la cotisation qui est de 1.60€ par habitant DGF

VII. DOSSIER OMBRIERES

Nous avons reçu l'accord pour les ombrières du pôle de vie qui seront situées en parallèle avec la route de Ste Mère. Nous avons l'accord d'ENEDIS pour le raccordement. L'appel d'offre est fait. Nous prévoyons la mise en route pour septembre

VIII. L'ANCIENNE POSTE

Le permis de construire est envoyé. Il manque des pièces pour les bâtiments de France qui vont être envoyés par retour

Les demandes pour l'accréditation de la commission sécurité incendie et la commission accessibilité suivent leurs cours

IX. DEVIS CAMERAS

Nous avons un devis de 4720.00€ pour les caméras qui seront installées au pôle de vie. Nous allons faire une demande de subvention.

X. MONUMENT 1ERE BRIGADE

Le site a été nettoyé par M. Jourdan.

Des travaux de nettoyage et de peinture suivront et seront faits par nos deux conseillers toujours volontaires Guy et Philippe avec le personnel du musée

XI. CIRQUE

Une demande du cirque pour les 15 et 20 juillet est acceptée.

Il certifie laisser les lieux propres